EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

DATE DE CONVOCATION

11.12.2025

DATE D'AFFICHAGE

24.12.2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	21
Votants	28

N°073/2025

OBJET :

1 – FINANCES

1-10) Demande de subvention DETR 2026 – Aménagement de la RD8

Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture de Quimper
au titre du contrôle de légalité
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés
le

Le Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Valérie Pitel avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun avec procuration à Fanchon Le Monze
- Thierry Raoul avec procuration à Hervé Le Roux
- Clélia Gaudin avec procuration à François-Xavier Deflou
- Pascal Durand avec procuration à Christian Jacquot
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Noël Blanchard avec procuration à Chantal Sévellec

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable du service Finances – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines - Marina Ely, assistante de direction – Yoann Lotte, chargé de communication

La collectivité a pour projet une opération de voirie consistant en l'aménagement d'un rond-point sur la route départementale n°8, depuis la sortie Ouest de Crozon en direction de Camaret.

Le programme de travaux se déclinerait comme suit :

- Création d'un rond-point
- Création d'un espace partagé piétons/vélos le long de la rive Sud
- Aménagement paysager avec une végétalisation de la rive Nord

Cette opération a vocation à sécuriser le carrefour, à limiter la vitesse des automobilistes et à favoriser les circulations partagées, avec la jonction à proximité de la voie verte.

Le coût estimé de ce projet est de 791 853€ HT (maîtrise d'œuvre et travaux).

Une première délibération sollicitant l'aide du Département au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2 a été prise par délibération du Conseil municipal n°086-2024 du 12 décembre 2024.

Cette opération peut toutefois être éligible à la DETR (dotation d'équipements des Territoires Ruraux) dans le cadre des orientations retenues pour 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la demande de financement après de la Préfecture au titre de la DETR 2026 et donc de solliciter un taux d'intervention à hauteur de 20,20 % soit 160 000 € HT pour l'opération visée ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 19 décembre 2025

Le Maire,

MAIRIE DE CROZON

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20251218-073-2025-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Patrick BERTHELOT